

décidé d'intervenir et de créer une zone spéciale pour le grand Montréal.

Je voudrais dire aujourd'hui à la Chambre que dans l'intervalle de quatre mois approximativement, savoir, depuis que le programme a été lancé, nous avons reçu plus de 170 «applications» pour des projets d'aide industrielle et s'ils étaient tous acceptables et réalisés ce serait des investissements de l'ordre de près de 110 millions de dollars qui seraient consentis et la création de plus de 4,300 emplois.

Monsieur le président, il me fait également plaisir d'informer la Chambre que, jusqu'à maintenant, nous avons fait des offres à plus de 17 de ces entreprises et certaines d'entre elles ont accepté nos offres, dont deux ont déjà été annoncées. Et j'espère qu'au cours des prochaines semaines nous pourrions régulièrement informer la population des projets qui ont été acceptés et qui pourront prendre place. Cela s'est fait par un effort au niveau de notre responsabilité et de notre juridiction, parce qu'il nous a fallu intervenir unilatéralement pour aider au développement et apporter notre contribution en vue de diminuer le chômage qui s'était accru de façon trop rapide et démesurée dans le grand secteur de Montréal.

On pourrait citer beaucoup de statistiques. Je sais que la Chambre est pratiquement noyée de statistiques par les divers orateurs, je vais donc m'en abstenir parce que je crois que cela ne servirait pas nécessairement l'objectif de mon intervention qui est celle en fait d'appuyer mon collègue des Finances dans le projet qu'il a présenté parce qu'il s'agit d'un bon projet de loi.

● (1622)

C'est un projet de loi pour lequel je lui suis reconnaissant personnellement, en tant que ministre, parce qu'il continue ce qui avait été annoncé par son prédécesseur, notre collègue, M. MacDonald, ce qui va permettre par les interventions de ce projet de loi de supporter les objectifs que mon ministère poursuit. Vous avez le crédit d'impôt à l'investissement—certains disent que ce n'est pas assez, je suis porté à être d'accord, mais je suis un gars un peu patient et systématique: je vais y aller progressivement—c'est de 5, 7.5, et maintenant de 10 p. 100, et espérons qu'on pourra ensemble travailler pour améliorer encore ces chiffres au cours des prochains mois et des années à venir.

Je voudrais terminer sur une note qui regarde la population que je représente du côté du Saguenay-Lac Saint-Jean, que je remercie d'ailleurs de me garder sa confiance, et les assurer que nous travaillons également au niveau de mon ministère sur plusieurs projets, et nous connaissons le potentiel de cette région qui actuellement connaît malheureusement un haut taux de chômage aussi, mais je fais confiance aux gens de ma région et à leur dynamisme. Si je me base sur l'expérience et sur les réalisations concrètes de cette population dans plusieurs domaines, celui de la coopération, de l'industrie, des finances avec les caisses d'entraide économique et autres, je crois que dans notre région avec l'aide des gouvernements fédéral et provincial, j'espère que le député comprendra qu'il a tout intérêt à s'associer avec nous et avec la population locale pour assurer le développement des régions et des sous-régions. J'espère qu'avec tout on pourra réduire le chômage, créer des emplois et conserver dans nos régions les jeunes qui particulièrement doivent nous inciter à travailler pour qu'on crée des emplois pour les garder dans nos régions. C'est ma préoccupa-

Impôt sur le revenu

tion en tant que citoyen canadien et en tant que citoyen du Québec et de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Je demande à la Chambre de considérer ce projet de loi avec tout le sérieux qu'il mérite, mais de n'en pas retarder indéfiniment le passage de façon qu'on puisse s'atteler à d'autres projets de nature à aider l'économie canadienne et nos concitoyens.

M. Bécharde: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. Lessard: Certainement, monsieur le président, si la présidence le veut.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde) peut poser une question si l'honorable député accepte.

M. Bécharde: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je remercie l'honorable ministre de bien vouloir accepter que je lui pose une question très sérieuse. Je connais les sentiments qui animent le ministre de l'Expansion économique régionale et le représentant d'une région qui, en plusieurs points, ressemble à la mienne; je voudrais donc lui demander si dans ses efforts et ceux de son ministère et du gouvernement fédéral en vue de la disparition des inégalités régionales, si, actuellement, son ministère fait certaines interventions ou certaines études relatives au développement minier qui se fait aux Îles-de-la-Madeleine—notamment la mine de sel actuellement non pas en exploitation, mais en préparation. J'aimerais également lui demander si son ministère s'intéresse à l'éventuelle industrie ou usine de bicarbonate de soude qui s'installerait à la suite de l'exploitation de la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine, et celle-là dans la partie continentale de la circonscription Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, soit à Port Daniel. De plus, j'aimerais savoir quels montants ou quels sont les projets du ministère vis-à-vis ces deux industries.

M. Lessard: Monsieur le président, nous nous intéressons au ministère de l'Expansion économique régionale, au progrès et au potentiel que recèle le sous-sol de cette grande partie de la province de Québec qui est la Gaspésie et le Bas-du-fleuve, et également les Îles-de-la-Madeleine. Ce n'est pas la partie la plus grande mais enfin elle est importante quand même. Ce projet relatif à un dépôt de sel est connu depuis quelques années déjà, et son potentiel et la rentabilité sont à être mesurés, ainsi que le marché. C'est un projet d'une corporation de la Couronne provinciale, SOQUEM en l'occurrence, dont d'autres personnes et nous-mêmes sommes au courant, et que nous suivons de très près.

Maintenant, en ce qui a trait à l'autre sujet, à Port Daniel, c'est également une identification qui a été faite du potentiel d'un gisement, et il semblerait que là encore, il y a la possibilité qu'il soit mis en exploitation sous une période relativement raisonnable. Il y a actuellement entre les deux palliers de gouvernement, en vertu d'une entente signée avec le Québec et mon ministère, du travail d'identification, de forage et d'évaluation qui a même débuté déjà jusqu'à un certain point, afin de permettre vraiment d'évaluer le potentiel et savoir si l'on pourra en faire l'exploitation rapidement. Ces deux projets intéressants pourraient peut-être apporter un développement économique pour la région du Bas-du-fleuve.